

— La procédure pour être certifiée

Lisez les particularités des signes de qualité et le cahier des charges et choisissez celui qui correspond le plus à vos objectifs. Si besoin contactez le pôle d'animation des ODG pour avoir des conseils

Choix du label



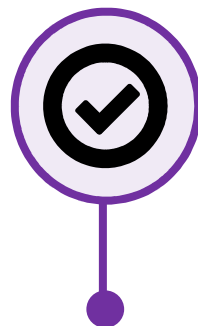
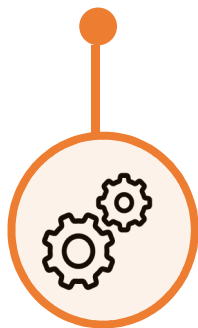
Prise de contact avec l'ODG

Echanger avec l'Organisme de Défense et de Gestion sur le signe de qualité souhaité pour être sûre de votre choix.

Trouvez les contacts sur ce site

Adhérez à l'ODG et travaillez avec lui pour vous assurer du respect des exigences du cahier des charges

Mise en conformité avec le cahier des charges



Information de la demande à la structure de contrôle

Une fois que l'ODG a constaté que les pratiques sont en accord avec la totalité du cahier des charges, il informe la structure de contrôle

Réalisez le contrôle avec la structure adaptée (organisme de contrôle ou les représentants du groupe local -Bio Pasifika-)

Audit de contrôle



Comité de certification

Présentation de votre dossier au comité de certification ou comité de conformité (pour Bio Pasifika) qui regroupent les 3 collèges pour statuer sur la certification